

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 15/2021

**Projet de budget pour
l'année 2022**

Lavey, le 18 octobre 2021

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2022.

Préambule

Présenter un budget est un exercice d'équilibre entre la prudence dans le calcul des produits et la justesse dans l'estimation des charges prévisionnelles. Même si une majeure partie du budget est dictée par des obligations légales et des dépenses indispensables pour le bon fonctionnement de la Commune. Pour la nouvelle municipalité, à l'instar de toutes les municipalités fraîchement élues, il s'agit de présenter un budget sur la base d'une demi-année. Si le défi semble difficile, il a toutefois été relevé. Le budget présenté est circonspect, laissant apparaître une marge d'autofinancement positive, avec la volonté de se laisser plus de temps pour l'étude de projets qui pourraient venir l'alourdir les dépenses de manière mesurée les années à venir. Pour 2022, il a été décidé de dissoudre quelques réserves notamment dans les domaines du tourisme, de la défense contre l'incendie et le service des eaux. En effet s'il est important de thésauriser, il est tout aussi important d'utiliser des fonds lorsque le besoin se fait sentir ou lorsque des projets apparaissent.

Bases légales

Conformément à l'article 18, al. 2 du Règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et au plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2022 se résume comme suit :

Classe nature	Opération	Désignation	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
4	+	Total produits	3'657'100	3'451'750	3'944'833
3	-	Total charges	4'034'580	4'026'430	3'774'470
	=	Solde de fonctionnement	-377'480	-574'680	170'363
48	-	Prélèvements sur les réserves	144'700	41'500	1'500
332	+	Amortissements supplémentaires	15'100	13'900	14'900
38	+	Attribution aux réserves	101'600	94'900	198'910
330	+	Amortissements du patrimoine financier	29'880	34'380	34'851
331	+	Amortissements du patrimoine administratif	404'850	400'450	301'850
	=	Marge d'autofinancement	29'250	-72'550	719'373

Notons que :

- Les produits progressent d'environ Fr. 200'000.-.
- Les charges n'augmentent que légèrement.
- Les prélèvements sur les réserves sont plus importants.
- Les amortissements se maintiennent à un niveau élevé.

Points particuliers

Certains postes nécessitent des explications particulières, que ce soit sur l'ampleur des variations, l'évolution ou au niveau de l'intention politique.

1. Tourisme – réceptions et manifestations (16.3170)

Les deux dernières années ont particulièrement marqué l'esprit des gens par l'absence d'événement (fêtes, concerts, etc.). Être une petite commune permet d'offrir des animations à l'entier de la population à des coûts moindres. La municipalité a la volonté d'organiser et / ou d'offrir des événements afin d'essayer de faire renaitre l'envie de partage et de jovialité au sein du village. Par ailleurs, si la situation le permet, elle prévoit toujours d'organiser la Fête Nationale sur le pont en collaboration avec la commune de St-Maurice.

2. Traitements – routes et conciergerie (43.3011 et 352.3011)

Après plus de 42 années de service, M. Christian Echenard a annoncé son envie d'une retraite anticipée bien méritée pour la fin mai 2022. La Municipalité devra pourvoir à son remplacement en engageant une personne au taux de 100%. Il faut tenir compte d'une période de transition et de formation qui comprendra le paiement de deux salaires. Ce poste sera réparti entre le service des routes et de la conciergerie.

3. STEP SA – Ordures ménagères (45.3163 - 45.3526.1 - 45.3526.2 et 45.4656)

De nouvelles discussions et accords ont eu lieu, entre les communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice, au sujet de la STEP SA (Station d'épuration des eaux usées). C'est cette dernière qui reprendra la gestion de la déchetterie de St-Maurice, ainsi que le point de collecte situé sur la commune de Lavey-Morcles. De plus, la répartition entre les communes a été revue, elle ne sera plus calculée sur un pourcentage fixe, actuellement de 23% pour Lavey-Morcles, mais sur le nombre d'habitants au 31 décembre de chaque année. Cette méthode de calcul est plus équitable et favorable à notre commune. Des frais vont également être engagés pour la mise aux normes de la déchetterie de St-Maurice ainsi que sa fonctionnalité. Ces changements provoquent essentiellement des transferts de charges d'un compte à l'autre pour le moment.

4. Défenses contre l'incendie (65.3141 et 65.3521)

L'association des JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) des Fortifications a été créée en juillet 2021 dans le but de proposer aux jeunes gens âgés de 8 à 18 ans une formation menant à la fonction de sapeur-pompier. Lors de la construction de la caserne, rien n'avait été prévu pour accueillir des éventuels JSP, c'est pourquoi aujourd'hui l'association demande aux communes de Lavey-Morcles et St-Maurice une participation afin de construire une mezzanine dans la caserne qui servira à entreposer le matériel dont les JSP auront besoin. Le coût de ces travaux selon devis se monte à environ Fr. 40'000.-. Ces frais seront supportés par les communes de Lavey-Morcles et de St-Maurice en proportion de leur quote-part dans la copropriété, soit 1/3 pour Lavey-Morcles et 2/3 pour St-Maurice.

Par ailleurs le SDIS des Fortifications prévoit l'achat d'un véhicule de transport de personnes. Le véhicule actuel étant âgé, de gros frais sont à prévoir afin que les normes de sécurité soient respectées. Le canton du Valais subventionne en partie l'achat de ce véhicule.

5. Service des eaux – Consommation eau Collonges (81.3121.1)

Depuis 1929, la commune de Collonges concède à la commune de Lavey-Morcles le droit de prélever de l'eau à la source des Fontaines Froides. Cette eau est indispensable pour l'alimentation en eau de notre commune. Cette cession avait été faite à perpétuité à la suite d'un versement unique de Fr. 6'000.-. Dernièrement le Tribunal fédéral a rendu un arrêt stipulant qu'un droit perpétuel d'eau n'est pas admissible et qu'une convention peut faire l'objet d'une dénonciation. Fortes de ce constat, la commune et la bourgeoisie de Collonges ont décidé de dénoncer cette convention en proposant désormais la vente de l'eau à un montant de 30 cts/m³ (tarif usuel entre entités) pour la livraison de 200 l par minutes. Pour 2022, la municipalité n'a pas d'autre choix que d'accepter la proposition en attendant l'étude des solutions proposées par la société RWB. Une fois cette étude approfondie faite,

il s'agira de décider s'il est plus judicieux d'acheter l'eau ou de consentir à la construction d'infrastructures très coûteuses.

6. Service des eaux – Entretien normal du réseau (81.3144)

La commune est tenue légalement au devoir d'autocontrôle de l'eau potable distribuée. La municipalité doit compléter un dossier d'autocontrôle ou manuel d'assurance qualité (MAQ). Il s'agit d'un outil de travail dynamique et évolutif où, doivent être consignés l'exécution des contrôles, les travaux d'entretien, les mesures, les évaluations et les dispositions prises en cas d'écart par rapport aux valeurs cibles. Il constitue la mémoire du réseau d'eau potable. Disposant d'un outil désuet de 2002, la municipalité devra faire appel à un bureau spécialisé pour sa création.

Liste des emprunts

Etablissement	Date	Taux	Emprunt	Dû à ce jour	Amortissement	Immeuble/remarque
CPEV	2020 - 2023	0.00	850'000	850'000	sans	Salle polyvalente
PostFinance	2011 - 2021	1.61	1'400'000	950'000	50'000	Salle polyvalente
PostFinance	2015 - 2025	0.55	975'000	650'000	50'000	Maison de commune et Collège
PostFinance	2017 - 2027	0.66	2'000'000	1'740'000	65'000	PGEE/PDDE Plambuit et Eglises
PostFinance	2019 - 2029	0.35	1'597'000	1'491'000	53'000	PGEE/PDDE Borbeux
			6'822'000	5'681'000	218'000	

Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2021. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart 2022-2021
45.3526.1	Frais déchetterie et compostage STEP	56'700	14'000	42'700
81.3121.1	Consommation eau Collonges	32'000	0	32'000
71.3199	AJE	158'750	132'600	26'150
72.3515	Part. communale aide sociale	424'000	399'030	24'970
65.3141	Entretien du bâtiment (caserne)	15'000	0	15'000
22.3183	Frais bancaires	15'000	2'500	12'500
16.3170	Réceptions et manifestations	30'000	18'000	12'000
65.3521	Participation aux frais SDIS	35'000	25'000	10'000
81.3144	Entretien normal du réseau d'eau	40'000	30'000	10'000
43.3011	Traitements	136'000	126'000	10'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				195'570

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart 2022-2021
22.3529	Alimentation du fonds de péréquation	418'100	484'000	-65'900
46.3526	Frais épuration eaux usées	74'300	100'000	-25'700
45.3188	Frais enlèvement ordures ménagères	80'000	105'000	-25'000
72.3525	Part. à des charges de prévoyance sociale	1'500	24'100	-22'600
11.3650	Aide et dons divers	20'000	40'000	-20'000
32.3189	Frais facturés par des tiers	120'000	140'000	-20'000
45.3526.2	Frais utilisation déchetterie St-Maurice	0	20'000	-20'000
41.3185	Honoraires et frais d'expertise	20'000	10'000	-10'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				-209'200

Augmentations de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart 2022-2021
22.4520	Retour du fonds de péréquation	-561'500	-479'200	82'300
22.4522	Péréquation dépenses thématiques	-176'400	-114'350	62'050
21.4001	Impôt sur le revenu	-1'100'000	-1'090'000	10'000
21.4003	Impôt à la source	-37'000	-27'000	10'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				164'350

Diminutions de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000.-)

N° de compte	Libellé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart 2022-2021
32.4355	Produit vente de bois	-16'500	-40'000	-23'500
46.4342.1	Taxe d'entretien des collecteurs	-170'000	-180'000	-10'000
46.4342.2	Taxe d'épuration	-100'000	-110'000	-10'000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements et réserves)				-43'500

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente.

Investissements et amortissements

Le tableau des investissements doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision. Vous les trouverez dans le tableau ci-dessous.

Objet	Préavis	Crédit accordé net	Total investis-	Amortis-
			sement net Projet terminé	
Patrimoine financier				
Chalets du Crêt et Martinaux (toitures) (10 ans)	03/2013	70'100.00	87'403.15	-8'740.00
Réfection ancien arsenal Praz-Riond (10 ans)	14/2017	28'000.00	21'970.80	-2'200.00
Réfection toit Chalet Plan Essert (10 ans)	06/2018	35'000.00	34'408.35	-3'440.00
Sous-total patrimoine financier		133'100.00	143'782.30	-14'380.00
Patrimoine administratif				
Réfection rtes Toveyres et cimetière (10 ans)	03/2015	90'000.00	76'539.95	-7'700.00
Crédit d'étude aménagement urbain (5 ans)	10/2015	60'000.00	82'499.70	-15'700.00
Crédit d'étude révision PGA (10 ans)	09/2015	105'000.00	121'995.15	-10'500.00
Réfection mur soutènement Morcles (10 ans)	11/2017	125'000.00	68'235.15	-7'400.00
Maison de Commune (30 et 10 ans)				-30'200.00
Collège (30 ans)				-19'500.00
Couvert Villageois (10 ans)	02/2013	52'000.00	65'052.68	-6'550.00
Temple (30 ans)	01/2017	466'623.00	403'449.79	-13'500.00
Local Morcles (10 ans)	07/2015	69'720.00	78'542.90	-7'800.00
Chalet Brûlé (30 ans)	08/2015	150'000.00	141'034.48	-4'700.00
Adduction eau potable années 1 à 3 (30 ans)				-28'000.00
Adduction eau/égouts/épuration années 4 à 6 (30 ans)				-3'700.00
Déplacement conduite eau potable LLB (30 ans)	01/2013	61'200.00	54'312.18	-2'000.00
Amélioration approvisionnement en eau Eslex (30 ans)	20/2015	240'000.00	243'805.25	-8'500.00
PGEE/PDDE Plambuit/Bex (30 ans)	22/2015	1'486'750.00	1'274'446.09	-42'800.00
PGEE/PDDE Borbeux (30 ans)	03/2017	3'646'000.00	3'006'927.76	-101'200.00
PGEE/PDDE Rue Centrale (30 ans)	08/2019	1'465'000.00		-48'900.00
PDDE Lavey-les-Bains (30 ans)	04/2017	486'530.00	319'501.77	-10'500.00
Caserne (30 ans)	12/2017	226'265.00	197'113.95	-6'500.00
Amélioration éclairage public (10 ans)	04/2019	220'000.00		-4'600.00
Sous-total patrimoine administratif		8'950'088.00	6'133'456.80	-380'250.00
Total financier + administratif		9'083'188.00	6'277'239.10	-394'630.00
Subventions et participations				
Eglise (10 ans)	01/2017	250'000.00	362'999.66	-39'700.00

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Réfection de la route de la Forêt
- Aménagement de la Route Neuve
- Création d'une passerelle en travers du Canal de Fuite
- Travaux en lien avec l'amélioration des infrastructures souterraines

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 15/2021 du 18 octobre 2021;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2022 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 26 octobre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Le Secrétaire :

Mario Da Silva

Mentor Citaku

